

EXTRAIT DU REGISTRE

AR Prefecture 016-211601687-20210920-20210901D-DE Reçu le 21/09/2021 Nombre de conseillers 2021
--

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt-et-un
Le 20 septembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2021
PRESENTS : MMES CHARLES – LESENNE – POT – TABEL
MM BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES –
DESLANDES – HUBERT – SUTRE
EXCUSÉE : MME SCHROEDER
ABSENTS : MMES GUÉRIN – STAËL – MM JUANOLA -
LEROY
POUVOIR : MME SCHROEDER a donné pouvoir à MME
TABEL

Madame Marie POT a été nommée secrétaire.

2021-09-01 D

OBJET : Location de terrain

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer annuellement le montant du fermage concernant les terrains communaux affermés à Monsieur Didier LAFONT et ce pour l'année 2020.

Monsieur le Maire précise que les parcelles concernées sont les parcelles ZE 26 et 28 (situées près du bourg) et ZH 79 (située près de la Morgnière).

Monsieur le Maire propose de retenir 3 hectares de surface au vu des bois présents sur certaines parcelles.

Monsieur le Maire précise que l'indice du fermage 2021 a été fixé à 106,48 soit une augmentation de 1,09 % par rapport à l'indice 2020 (105,33) et que le montant du fermage se calcule ainsi :

Loyer des 3 hectares 2020 x (Indice 2021/Indice 2020)

soit concernant le fermage pour M. LAFONT un montant de 348,15 € (trois cent quarante-huit euros quinze centimes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le montant du fermage et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ce sujet.

certifié exécutoire le 21 septembre 2021
Affichage du 21 septembre 2021
ce

Fait à Jauldes, le 21 septembre 2021

Le Maire
Sébastien BOIVENT

